



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

Réunion technique d'approfondissement sur les « les règles de gestion A+ »

La Direction Générale a convié les organisations syndicales le lundi 20 janvier à une réunion technique d'approfondissement sur « les règles de gestion A+ ».

Les documents qui nous ont été transmis au préalable dressaient un état des lieux de l'accès aux postes comptables dans les deux anciennes directions (DGI et DGCP).

La réunion s'est déroulée sous la présidence de Mme Gontard avec Mme Casteleyn et les équipes du bureau RH 1B et un représentant de SPIB 1B.

Quelles informations retenir de cette première séance :

- Le SCSFIP a fait part de son étonnement quant à l'organisation du GT sur les règles de gestion des A+ qui commence par l'examen de l'accès aux postes comptables avant de parler de doctrine et de cartographie des d'emplois. Pour le SCSFIP, les conditions d'accès aux postes comptables doivent être étudiées au regard de l'ensemble des parcours de carrières des cadres supérieurs, lesquels sont à redéfinir dans le contexte actuel des réductions des promotions à AFIPA, AFIP et AGFIP.

==> Mme Gontard a indiqué que la doctrine d'emploi des IP/AFIPA et AFIP serait examinée dans un second temps au même titre que les promotions aux grades d'AFIPA et d'AFIP.

- Par ailleurs, le SCSFIP a évoqué la situation des IP N1 et des engagements pris envers ces cadres :

==> Mme Gontard a indiqué qu'un GT spécifique serait organisé sur le sujet. Le SCSFIP sera effectivement présent pour défendre les intérêts de ces cadres.

==> Mme Gontard a également spécifié qu'un bilan des écluses serait présenté au cours du GT du 20/02/2014

- Le SCSFIP tient également à soutenir les IPFIP comptables devenus IDIV HC avant 2012 dans leur demande de réintégration dans leur grade d'origine. Ces collègues de l'ex DGI qui ont passé la sélection d'Inspecteur principaux ont été reversés dans le grade d'IDIV HC pour pouvoir accéder à un poste comptable. Cette situation est particulièrement discriminatoire.
- Les éléments fournis par la Direction Générale dans le cadre de cette première séance faisaient le bilan de l'accès aux postes comptables dans l'ex DGI et l'ex-DGCP. Aucune information prospective n'a été communiquée ni avant la séance ni pendant cette dernière.

Afin de pouvoir construire les nouvelles règles en matière d'accès aux postes comptables, le SCSFIP a demandé :

- La pyramide des âges pour chacun des grades et par filière au 01/01/2014 ;
- Les listes d'ancienneté des deux filières par grade au 01/01/2014 avec une liste interclassée ;
- Le nombre d'IP, d'AFIPA et d'AFIP qui seraient sur une plage utile permettant de demander un poste comptable ;
- Le nombre prévisionnel de départs à la retraite d'IDIV, IDIV HC, IP, AFIPA et AFIP dans les cinq ans à venir ;
- La communication des règles d'interclassement en vigueur dans la filière gestion publique des AFIPA qui accédaient à des postes comptables dans le cadre de leur orientation ;

=>) Mme Gontard s'est engagée à nous transmettre les éléments de GPEEC qui pourront être mobilisés avant le prochain GT du 20/02/2014.

- **Dernière information essentielle** : jusqu'à présent la direction générale a toujours évoqué le dépastillage complet des postes en 2015 (sept ans après la fusion).

Mme Gontard évoque l'existence de plusieurs scénarios et n'exclut pas l'hypothèse d'un dépastillage sur plusieurs années.

Il est évident que les différentes hypothèses de dépastillage qui seront présentées par la DG vont conditionner les modalités d'accès (notamment en volume et en rythme annuel) des IP, AFIPA et AFIP sur les postes comptables à enjeux. A cet égard, le SCSFIP continuera à défendre une attribution des postes à enjeux qui doit prendre en compte la hiérarchie des grades et qui doit s'inscrire dans un parcours de carrière ascendant pour chacun d'entre nous.

Le SCSFIP représentera les IP/ AFIPA et AFIP au prochain GT du 20/02/2014.